



AVIS PUBLIC – AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE À LA POPULATION DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Par cet avis public, madame Myrian Nadon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 45 jours le 18 septembre 2025.

Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le jour du scrutin le 2 novembre 2025. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.

Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :

- Si vous êtes la ou le propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupante ou l'occupant unique d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une demande d'inscription (SMRC 9.2);
- Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, vous devez transmettre une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste (SMRC 9.1).

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 17 octobre 2025.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

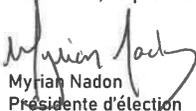
Vous pouvez exercer votre vote par correspondance. À cette fin, vous devez soumettre une demande à la présidente d'élection au plus tard le 17 octobre 2025. Pour faire une demande écrite, vous pouvez remplir la section du formulaire vous permettant de vous inscrire sur la liste électorale décrit, ci-dessus, soit le formulaire pour la demande d'inscription (SMRC 9.2) ou bien le formulaire pour la procuration (SMRC 9.1). Votre demande de vote par correspondance sera valide uniquement pour l'évènement visé.

Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Bureau de la présidente d'élection
Attn : Madame Myrian Nadon
4A, chemin d'Amour, Low, (Québec) J0X 2C0
Téléphone : 819 422-3528 Courriel : direction@lowquebec.ca

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 65.4

FAIT à Low, ce premier jour du mois d'octobre 2025.


Myrian Nadon
Présidente d'élection